

## FORMATION « CALCUL DES COÛTS DE REVIENT d'un service ou d'une activité FFVoile – niveau 1 »

### Fiche référentielle descriptive

#### A - Description du cadre de la formation

Pour permettre une gestion efficace des activités développées dans le réseau des EFVoile, les professionnels et bénévoles en charge du suivi budgétaire et de la tarification doivent disposer d'outils d'aide à la décision.

La FFVoile propose une séquence de formation entièrement en ligne sur le calcul du coût de revient d'une activité nautique. Cette formation est dédiée à l'utilisation d'un nouvel outil de calcul des coûts adapté aux activités d'un centre nautique développé par la FFVoile.

La formation est destinée aux trésoriers, présidents et directeurs exerçant au sein d'une structure affiliée à la FFVoile et dans le respect des règlements fédéraux. Elle complète les diverses formations et qualifications professionnelles ou fédérales, elle participe à la formation continue des professionnels et bénévoles. Cette formation est également ouverte aux non-licenciés.

Cette formation peut être complétée par la formation de niveau 2 portant sur le calcul de coût de revient d'un secteur d'activité, plus complexe à appréhender.

#### B - Référentiel de compétences associées au « Calcul des coûts de revient – niveau 1 »

Les compétences et activités associées exercées par le formé :

- Comprendre les principaux éléments théoriques sur le calcul des coûts de revient d'une activité d'une structure nautique
- Maîtriser l'utilisation de l'outil FFVoile « calcul de coût de revient d'une activité » adapté pour les structures nautiques
- Evaluer la performance réelle d'une activité de votre structure
- Utiliser l'analyse des résultats pour proposer des pistes d'amélioration de la rentabilité d'une offre pour votre structure

#### C - Prérequis à la formation « Calcul des coûts de revient – niveau 1 »

Le/la candidat-e à la formation doit :

- Connaître l'utilisation d'Excel,
- Disposer d'une connaissance de base en comptabilité générale.

Un outil d'autoévaluation est proposé en amont pour vérifier si la formation correspond bien aux besoins en niveau et en développement de compétences.

#### D - Organisation de la formation « Calcul des coûts de revient – niveau 1 »

La formation s'organise :

- dans un volume forfaitaire de 5 heures,  
avec un effectif maximum en formation synchrone de 8 stagiaires,



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- une première phase de formation asynchrone à distance de 3 heures alternant cours et quiz
- une deuxième phase de 2 heures de formation synchrone sous forme de classe virtuelle avec un(e) consultant(e).
- possibilité d'obtenir un coaching post-formation (en option) : 1 heure d'accompagnement individuel par téléphone (date à fixer sur rendez-vous)

Le référentiel de formation visant l'acquisition des compétences attendues comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

- Comprendre les enjeux liés aux calculs de coûts de revient :
  - La rentabilité économique dans la définition de l'activité.
  - L'importance de la politique tarifaire.
  - Les équilibres économiques.
- Définir sa politique tarifaire :
  - Les variables à prendre en compte pour définir un prix de vente
  - Les charges directes et indirectes.
  - La marge.
- Calculer un coût de revient :
  - Le principe de calcul.
  - Le coût du personnel.
  - Le coût du matériel nautique pratiquant.
  - Le coût du matériel nautique encadrant.
  - Les frais.
  - Définition du résultat.

#### **E - Attestation de formation aux « Calcul des coûts de revient – niveau 1 »**

La délivrance de l'attestation de formation est conditionnée à la poursuite effective de la formation, à la réussite aux différents quiz et aux productions demandées.

#### **F - Qualification du formateur**

Le formateur est habilité par l'autorité nationale en charge des formations fédérales.

#### **G - Habilitation des formations**

L'habilitation des formations aux « Calcul des coûts de revient – niveau 1 » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

<b>DATE</b>	<b>Version</b>	<b>Modifications</b>	<b>Validation</b>
<b>06/11/2020</b>	<b>V0.9</b>	<b>Création</b>	<b>BE</b>
<b>04/12/2020</b>	<b>V1.0</b>	<b>Création</b>	<b>CA</b>